



PRÉFET DU HAUT-RHIN

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION

Bureau des services de proximité
et de lutte contre la fraude

DÉCLARATION D'OPTION PAR LES FRANCO-ALGÉRIENS POUR SATISFAIRE AUX OBLIGATIONS DU SERVICE NATIONAL EN FRANCE

Ce document est destiné aux personnes concernées par l'article 2 de l'accord franco-algérien du 11 octobre 1983 relatif aux obligations du service national

Cas 1 : vous n'avez pas encore effectué la journée défense et citoyenneté (JDC).

Vous souhaitez souscrire une déclaration d'option pour satisfaire à vos obligations du service national en France, vous devez :

- Remplir **EN RECTO** les 4 exemplaires originaux (pas de copies) de la déclaration d'option, les **signer (sans la dater)** et les transmettre à la préfecture du Haut-Rhin
- Joindre **une photocopie en un seul exemplaire des documents suivants** :

- pièce d'identité française (CNI ou passeport recto-verso)
- pièce d'identité algérienne (CNI ou passeport recto-verso)
- extrait d'acte de naissance avec filiation de **moins de 3 mois**, ou la photocopie du livret de famille (page des parents et page vous concernant)
- justificatif de domicile récent
- attestation de recensement militaire en mairie ou tout document émanant du centre du service national (CSN) portant votre numéro d'immatriculation
- une enveloppe timbrée au tarif en vigueur format (20 g) format 11/22 cm, libellée à vos nom et adresse.

Adresse de transmission des documents:

PRÉFECTURE DU HAUT-RHIN
DR/BSPLF/ droit d'option
7, rue Bruat
68020 COLMAR Cedex

La déclaration d'option, portant cachet et signature, sera ensuite envoyée à l'adresse que vous aurez indiquée. Un exemplaire sera transmis par la préfecture :

- au Centre du Service National de Strasbourg.
- au Consulat d'Algérie à Strasbourg.

Tout dossier incomplet ou illisible vous sera retourné et ne pourra être considéré comme une déclaration d'option.

Il ne sera délivré aucun duplicata de la déclaration d'option.

Cas 2 : vous avez déjà effectué la journée défense et citoyenneté (JDC).

vous devez vous adresser directement au centre du service national (CSN) de Strasbourg :

44, rue Lauth - Quartier Rageot de la Touche - BP 41036 - 67071 STRASBOURG Cedex

csn-strasbourg.bjdc.fct@intradef.gouv.fr

pour obtenir un certificat de services justifiant de l'accomplissement du service national en France. Prévu par l'article 3 de l'accord franco-algérien, ce document certifie de l'accomplissement du service national (JDC) en France. Il n'est pas nécessaire dans ce cas de procéder à une déclaration d'option.